

AVANT-PROPOS

Ces lignes directrices ont été rédigées en tenant compte de plusieurs buts. Elles sont conçues pour favoriser une meilleure compréhension des objectifs gouvernementaux en matière de langues officielles. Elles servent aussi de documentation de base sur les politiques révisées et sur l'ensemble des politiques relatives aux droits et devoirs des employés tels l'utilisation de la langue officielle de leur choix comme langue de travail, l'accessibilité aux postes bilingues et à la formation de base ainsi qu'à la prime au bilinguisme. Elles fournissent également une ligne de conduite aux gestionnaires qui sont chargés de faire une évaluation de leur situation actuelle et de réidentifier leurs exigences en matière de langues officielles selon les politiques révisées ou encore de soutenir que l'identification linguistique actuelle est conforme aux normes de la nouvelle politique.

Il faut noter que les politiques énoncées dans les directives du Conseil du Trésor ci-jointes s'appliquent principalement aux postes et au personnel non-permutants. Cependant, des modifications ont été apportées dans certains cas afin de répondre aux exigences des services de permutants à l'étranger.